6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.23 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / 1 An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Merc. 2 Jeudi 3 Janvier 1907

DOUBLE ASSASSINAT A CROIX. - Détails complets

Questions en Suspens

Je persiste à penser que la politique de modération et de conciliation dont l'article 4 a été l'effet et la marque a été excellente et bienfaisante. Il ne dépend pas du pape de la mettre en échec : car il ne peut pas effacer l'impression produite, et cette impression, c'est que la République a été libérale et large.

C'est sur la papauté seule que retombe, même pour l'immense majorité de catholiques, même pour une grande partie du clergé, la responsabilité des difficultés présentes. C'est là l'explication du calme avec lequel le pays assiste au développement du conflit, et j'ose dire que ce n'est pas un résultat indifférent.

De même si les socialistes ont voté unanimement, et sans critique, le dernier projet du gouvernement, ce n'est pas qu'ils le jugent irréprochable : c'est parce qu'ils y ont vu un premier effort, sérieux et honnête, pour résoudre les difficultés créées par l'Encyclique.

Nous aurions préféré que le gouvernement ne dressât pas de procès-verbaux : car ce sont des moyens de lutte peu efficaces. Il valait mieux qu'il supprimât dès maintenant les allocations, puisqu'il est dès maintenant certain que l'Eglise refuse de se mouvoir dans le cadre des lois françaises.

Mais enfin la loi avait ce double mérite de faire mieux apparaître encore l'intransigeance des cléricaux en accordant aux catholiques le droit commun de la loi de 1901 sur les associations et de hâter la liquidation des biens des menses et des fabriques.

Que va-t-il donc se passer ?

La République a dès aujourd'hui un avantage immense. Elle n'a plus à intervenir par des actes matériels qui puissent fournir une occasion et un prétexte aux agitateurs.

L'Etat et les communes auront bientôt repris partout possession des évêchés et des archevêchés. Quant aux presbytères, les conseils municipaux en useront à leur gré. Ils pourront ou bien les affecter à un usage d'intérêt communal, mairie, école, hospice, etc., ou bien les louer à des prix très modérés aux prêtres qui les occupent en ce moment.

Dans les deux cas, on ne voit pas comment le clergé pourrait provoquer le moindre trouble d'esprit ou créer des malentendus.

Il n'y aurait conflit que si le prêtre voulait continuer à occuper par la force un local que la commune destinerait régulièrement à un autre usage, et il soulèverait alors contre lui l'opinion communale.

Ou bien, dans le cas où la commune voudra louer au prêtre le presbytère, le prêtre refusera-t-il de payer le très modeste loyer qui lui sera demandé ?

Là encore il n'aurait pas avec lui l'opinion de la commune, qui ne se laissera pas aisément exproprier de son droit.

Force resterait aisément, si une résistance factieuse se produisait, à la loi et au bon sens : et je ne crois pas que les prêtres s'aventurent à créer des difficultés de cette sorte.

En ce qui touche l'exercice du culte, l'Etat n'a plus à intervenir matériellement. Et aucun cas, l'église ne sera fermée ; en aucun cas, le culte ne sera interrompu, à moins que les prêtres veuillent l'interrompre eux-mêmes.

L'église est par la loi affectée au culte. Nul ne peut lui donner une autre destination. Même si les prêtres ne veulent se plier à aucune des lois de la France, même s'ils persistent à ne pas créer les associations cultuelles prévues par la loi de 1905, même s'ils se refusent à créer des associations de fidèles selon le droit commun de la loi de 1901, même s'ils ne font pas ou ne laissent pas faire l'unique déclaration qui leur est demandée pour tous les offices et pour toutes les cérémonies d'une année, même alors l'église reste ouverte au prêtre pour l'exercice du culte.

La liberté donnée par la loi aux catholiques et au clergé, en ce qui concerne l'usage des édifices religieux, est si large que, quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent pas sortir de la loi. Il n'y aura donc jamais matière à répression pénale et occasion de difficultés et de conflits.

A coup sûr, plusieurs questions restent en supens, mais il est certain aussi qu'elles se résoudront dans le calme. On peut se demander d'abord ce qui adviendra des allocations. La loi décide que ces allocations seront supprimées quand la déclaration du culte n'aura pas été faite. Et elle précise que cette déclaration devra être faite par deux citoyens de la commune et mentionner le nom du prêtre qui exercera le culte.

En fait, il y aura des déclarations à peu près partout. Ou elle seront faites par des catholiques désireux de maintenir aux prêtres leur allocation ; ou elle sera faite par des républicains préoccupés d'épargner aux catholiques leurs administrés la charge de l'entretien direct et personnel du culte.

Mais, si les prêtres, obéissant à un nouveau mot de combat venu de Rome, protestent contre ces déclarations, seront-elles tenues pour valables ? Il semble, puisqu'elles doivent mentionner le nom du prêtre qui dira les offices, qu'elles ne sont valables que par le consentement. L'allocation, au lieu d'être remise au prêtre, sera remise au conseil municipal qui en usera pour le bien de la commune.

Il y a une autre question plus délicate : c'est celle de l'entretien des édifices religieux. Ils étaient entretenus, sous le régime du Concordat, par des suventions variées de l'Etat et des départements, par le budget communal et par les fabriques.

Avec la loi de 1905, c'étaient les associations cultuelles fédérées qui, ayant la jouissance gratuite, indéfinie et exclusive des églises, avaient la charge de les réparer et entretenir.

Maintenant, si les prêtres refusent de mettre en œuvre la loi de 1905, la loi de 1901, la loi de 1906, et s'ils ne sont dans l'église que comme des occupants sans titre juridique et sans obligations, les communes consentiront-elles à supporter seules la dépense des réparations ?

Les conseils municipaux pourraient bien dire aux prêtres : Si vous ne voulez pas créer des associations qui assument au moins une partie de la dépense, nous ne ferons pas de réparations.

Il y aura sans doute de ce côté, des difficultés à prévoir et des dispositions à prendre. Mais ce n'est qu'après avoir vu ce que va faire le clergé que nous pourrons légiférer utilement.

A mon sens, s'il ne se prête à aucune des lois de liberté qu'a votées le Parlement, le plus simple et le plus sage sera de décider ceci : 1° Toute formalité de déclaration est supprimée pour toutes les réunions publiques, quelles qu'elles soient, qu'elles aient pour objet le culte ou la politique ou tout autre intérêt ; 2° les allocations et pensions sont supprimées, excepté pour les prêtres infirmes ou âgées de plus de soixante ans ; 3° le montant de ces allocations et pensions sera immédiatement réparti entre les communes, mais une part servira à constituer un fonds commun destiné à aider les communes à réparer les édifices religieux, pendant une période de huit années.

Ainsi nous opposerons aux cléricaux une paroi lisse où ils ne pourront s'accrocher à rien.

Jean JAURES.

LIBRES PROPOS

UN DANGER

Les exigences de l'actualité nous ont empêché de parler, à cette place, du Congrès que l'Action Libérale Populaire a tenu récemment, à Lyon.

Cette manifestation de l'esprit réactionnaire a pourtant assez d'importance pour n'être point dédaignée : elle témoigne que les ennemis de la République battus aux scrutins des 6 et 20 mai dernier, s'efforcent de rallier leurs troupes dispersées et d'organiser de nouveaux bataillons en vue des luttes futures.

De tous les groupements de réaction — bonapartistes, royalistes ou nationalistes, — l'Action Libérale Populaire est assurément le plus redoutable à ce double point de vue qu'il affecte des allures démocratiques et qu'il dispose d'un trésor de guerre considérable.

En réalité, ce groupement réunit tous les ennemis du principe républicain, il les associe dans une guerre implacable contre le régime en leur donnant cette seule consigne : il faut détruire la République, — « delenda Respublica ». M. Piou qui est à la tête de l'Action Libérale Populaire nourrit contre notre système de gouvernement la même haine que celle de Caton-l'Ancien contre Carthage, et que celle de William Pitt contre le premier Empire !

Sans doute, il a déclaré à Lyon qu'il avait horreur des complots et qu'il s'inclinait devant les directions romaines, — non encore annulées par Pie X, — qui recommandent le ralliement à la République. Mais est-il un républicain assez naïf pour se laisser prendre à de semblables déclarations ?

Le journal royaliste le « Soleil » a joué l'indignation, à ce propos : « Si, a-t-il écrit, l'idée même d'un complot inspire de l'horreur à M. Piou, elle est loin de nous faire éprouver le même sentiment ».

Mais il n'y a là qu'une chicane superficielle : M. Piou cache son jeu, tandis que le « Soleil » révèle brutalement le sien. Au fond, les deux compères tendent au même but.

En voici une preuve convaincante :

Dans ce même Congrès de Lyon, M. Piou a fait voter le vœu suivant : « Que tous les » comités de l'Action Libérale Populaire prê- » tent leur concours aux institutions postsco- » laires déjà existantes sous leurs formes » multiples et se préoccupent d'en établir » de nouvelles pour tous les enfants sans » exception d'origine scolaire ; que ces insti- » tutions soient fondées, non seulement dans » les villes, mais aussi dans les campagnes, » et qu'elles s'efforcent toujours de s'adap- » ter aux besoins des localités où elles se » constituent ».

Ainsi, les vieilles barbes et les éphèbes de l'Union Libérale vont s'efforcer d'envahir les Universités Populaires, les Amicales d'Anciens Elèves, les Sociétés de Conférences, en un mot toutes les œuvres laïques fondées par des libres-penseurs comme prolongement de l'école primaire et lorsqu'on leur fermera la porte au nez, ils fonderont des institutions similaires, et d'autant plus redoutables qu'il leur sera possible de les doter richement sans devoir recourir aux cotisations comme on le fait chez les républicains.

La tentative est d'une perfidie parfaite et si nous n'y prenons garde, nous verrons bientôt s'installer dans nos chaires postscolaires des gens maquillés de rouge et, dans l'âme, réactionnaires à tous crins.

Le voilà bien, le complot dangereux, autrement dangereux que les tentatives des hurluberlus du « Soleil » pour s'emparer de l'Elysée, du Luxembourg et du Palais-Bourbon !

Que nos amis se mettent en garde contre un pareil enlisement. S'ils laissent les agents de M. Piou mettre un pied chez eux, sous quelque prétexte que ce soit, ils s'entendront bientôt dire :

La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir...

et tout leur effort émancipateur, tout le fruit du travail auquel ils se sont donnés sans compter, depuis des années déjà, sera perdu pour longtemps.

Prenons donc dès maintenant nos précautions ; et, comme nous y engage M. Lucien-Victor Meunier, « établissons une barrière sanitaire » autour de nos œuvres postscolaires de façon que puissent participer à ces œuvres de santé intellectuelle et morale, ceux-là seuls dont le loyalisme républicain aura été préalablement éprouvé.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le langage sans paroles. — La mimique et la superstition. — Une étude expérimentale de la physionomie. — La mimique et la thèse évolutionniste.

Il ne faut pas juger les gens sur la mine. C'est vrai. Rien n'est plus trompeur. Il est exact cependant de dire que la physionomie, que la mimique sont de la pensée en gestes. Un homme gai, en plein rire, est loin d'avoir la même attitude et le même visage qu'un homme qui pleure. Le penseur de Rodin semble mûrir des pensées et non courir un danger. L'extérieur reflète donc l'intérieur et rien n'est plus facile que de saisir un état de notre esprit grâce à notre mimique, grâce à l'aspect que nous donnons à notre visage. La mimique est un langage. Elle fut même le premier des langages. On conçoit qu'elle ait attiré l'attention de bien des esprits, avant d'être étudiée, comme elle le fut, d'une façon expérimentale, par nos contemporains.

Toute l'antiquité s'en occupa. Des philosophes, comme Platon, Aristote et Sénèque ; des historiens comme Plutarque et Tacite ; des médecins et des naturalistes, comme Hippocrate, Pline et Gallien, écrivirent là-dessus. Pendant tout le cours du moyen-âge, les cabalistes et les astrologues firent leur profit des données de la mimique pour prédire aux niais les événements de leur vie et pour leur soutirer quelque or, en leur étalant des données mystérieuses et mensongères.

Il suffit de citer, comme exemple, ce Cardan qui voyait sur le front sept lignes horizontales, consacrées, en allant de haut en bas, à Saturne, à Jupiter, à Mars, au Soleil, à Mercure et à la Lune. La direction de ces lignes guidait le sens de la prédiction. La chiromancie d'aujourd'hui est le dernier vestige de cette science cabalistique sur laquelle dissertèrent Ghirardelli, della Porta, même un évêque : Giovanni Ingegneri et plus tard Lavater, ce bourgeois de Zurich qui, aux dires de Mme de Staël, ressemblait à Fénelon, mais à un Fénelon un peu Suisse et contre qui Lichtemberg avait écrit la célèbre Satyre de la physionomie des queues.

Il faut arriver à la fin du dix-huitième siècle, à cette époque mémorable où la pensée s'affranchit comme d'un joug, pour voir apparaître, avec Camper, Charles Belle et Engel, une étude plus scientifique de la mimique. Mais c'est surtout avec Duchenne (de Boulogne) et Darwin que cette étude prit son véritable caractère et ne fut plus que ce que l'on le aurait toujours dû être. Elle est complètement exposée dans les ouvrages de Cuyer et de Mantegazza.

Duchenne, de Boulogne, ne se contenta pas de l'observation qui avait donné à Camper et à Charles Bell des résultats à peine satisfaisants ; il eut recours à la méthode expérimentale.

Les déplacements de la peau qui rendent la physionomie si variable dans son aspect sont les effets des muscles. Duchenne eut la pensée de rechercher la part qui revient à chacun de ces muscles dans les expressions bien déterminées. Pour arriver à cette fin, il employa l'électricité, et, dès 1682, il publiait son ouvrage sur le Mécanisme de la physionomie humaine. Les photographies de ses expériences forment l'une des collections les plus précieuses du musée Huguier, à l'Ecole des Beaux-Arts.

D'après lui, la contraction du muscle frontal exprimerait de l'attention, celle du sourcillier de la douleur, celle du grand zygomatique de la joie, celle de l'élévateur de la lèvre supérieure du pleurer, etc. Il utilisa, comme sujet d'étude, un individu atteint d'anesthésie de la face, c'est-à-dire dont la peau du visage était insensible à toute excitation douloureuse. Il faisait contracter isolément tel ou tel muscle de la face de ce sujet et donnait ainsi à la physionomie de ce dernier telle ou telle expression qu'il lui plaisait. Rien de cabalistique là-dedans, rien que de l'excellente expérimentation entre les mains d'un physiologiste précis.

Mantegazza pénétra plus avant dans la physiologie des expressions et parvint ainsi à donner un véritable alphabet de la mimique en même temps qu'un tableau synoptique de la mimique du plaisir, de la douleur, de la colère, de l'orgueil, de la dévotion, etc.

Humbert de Superville avait déjà vu que la physionomie peut se ramener à quelques grandes lignes et, dans trois schémas fameux publiés à Leyde, en 1827, et qui représentaient la gaieté, le calme et la tristesse, il donnait ce que Mathias Duval appela l' « abécédaire du langage de la physionomie ». Tous les muscles qui prennent part à l'expression de la douleur, dit cet auteur, contribue à incliner obliquement en bas et en dehors les traits de la face ; au contraire, le muscle du rire rend les traits obliques en haut et en dehors.

Les artistes grossiers des peuples les plus sauvages ont fait d'ailleurs cette observation. Mantegazza rapporte qu'il possède deux idoles maori qui sont les deux images du plaisir et de la douleur. Chez la première, les coins de la bouche sont relevés, et chez la seconde ils sont, au contraire, ramenés vers le bas.

Mais, à côté de ces signes fondamentaux, il en existe d'autres, très nombreux, qui forment un cortège spécial caractérisant la joie, la haine, la colère, la peur ou l'attention. C'est ainsi que le plaisir s'extériorise par une mimique où nous trouvons, en outre de l'élévation des angles de la bouche, la dilatation des ailes du nez, le rire, les mouvements rythmés du cou, le battement des paumes de la main l'une contre l'autre, la danse, la rougeur du visage, les larmes, l'émission involontaire d'urine, les cris, le chant, le bavardage et parfois le mutisme. La mimique des autres émotions est aussi complexe.

Mais restent à expliquer les différentes allures de ces mimiques qui peuvent, comme écrit Mantegazza, remplacer le langage ou le compléter. Il ne s'agit pas de savoir pourquoi nous reconnaissons un homme en colère qui en blesse à tel ou tel cortège symptomatique. Ce n'est là, en effet, que le résultat de notre expérience. Mais pourquoi les hommes en sont-ils venus à adapter telle mimique plutôt que telle autre pour extérioriser chacune de leurs émotions ? Quelles sont les causes qui ont présidé à l'éclosion et à la perpétuation de ces mimiques déterminées ?

C'est Darwin qui, en énonçant son principe de l'association des attitudes utiles, pense avoir solutionné le problème. Le moindre de nos gestes d'aujourd'hui, en apparence superflu, fut jadis d'une véritable utilité pour notre espèce ou pour les devanciers de notre espèce. Et ce sont les vestiges de ces gestes devenus inutiles qui composent en majeure partie notre mimique.

Comme preuve à l'appui de cette thèse, on peut citer ceux-là de nos gestes qui sont encore, en certaines circonstances, d'une réelle utilité et qui deviennent des gestes de pure mimique alors qu'il n'y a plus aucun danger. Ainsi nous nous frottons les yeux pour en faire sortir un grain de sable qui s'y est introduit et qui nous gêne, et nous avons recours à la même mimique pour chasser une idée pénible. Nous éloignons la tête d'un flambeau allumé et nous faisons le même geste pour exprimer notre éloignement d'une proposition que nous ne pouvons accepter.

Si nous cherchons dans cette partie de la mimique qui joue le rôle d'un véritable langage, nous y trouvons des préuves aussi favorables. « Offrez à un chien, dit Darwin, ou bien à un enfant, un aliment quelconque et que, pour certaines raisons, il ne veuille pas l'accepter, il tournera la tête d'un côté, afin d'en éloigner sa bouche ; si l'on déplace cet aliment de façon à le reporter au devant de son orifice buccal, il tournera la tête du côté opposé afin d'éviter tout contact labial avec l'aliment en question ; il répétera ces mouvement alternatifs de la tête autant de fois que l'on renouvellera l'offre qu'il ne veut pas accepter : c'est le germe du non ».

Et il n'est pas jusqu'à notre mode de salut qui ne puisse être regardé comme un geste transmis, comme un « vestige de l'usage de toucher du Spencer, usage par lequel, dans les temps primitifs, le captif exprimait l'abandon de tout ce qu'il possédait ». Burton dit, en effet, que « dans toute l'étendue du Yoruba et de la Côte-d'Or, se découvrir l'épaule, c'est comme ôter son chapeau en Angleterre ».

L'éducation peut encore donner à notre physionomie une attitude particulière qui soit une caractéristique de notre personnalité. Le prêtre, le militaire ont ainsi une allure qui peut servir à les faire reconnaître, même quand ils ont quitté leur accoutrement.

Bref, la mimique peut être regardée comme un ensemble de gestes transmis par l'hérédité ou bien acquis par l'éducation, ceux-ci n'étant, eux-mêmes, qu'une déformation à peine marquée des premiers. Cela paraît moins simple que l'hypothèse d'un Dieu créateur apprenant à l'homme à converser avec sa voisine. Mais nous pensons qu'une telle explication, par le fait qu'elle est en conformité avec la thèse évolutionniste, indique plus clairement une des nombreuses étapes qu'a su franchir le progrès de l'esprit humain.

Yves-MICHEL.

La cherté de la viande en Allemagne

On continue à se plaindre beaucoup, en Allemagne, de la cherté de la viande, due à l'élévation des tarifs douaniers.

La livre de porc achetée 59 centimes en Danemark, revient à 1 fr. 66 au consommateur allemand.

On mange du cheval et de l'âne, et, quand le cheval et l'âne sont trop chers, on mange du chien. Au cours du troisième trimestre de 1906, à Chemnitz, grande ville industrielle de Saxe, 235 chiens ont fini aux abattoirs et dans toute la Saxe 499 chiens ont été abattus par les bouchers.

ECHOS ET NOUVELLES

L'entente cordiale a eu une heureuse répercussion sur la consommation des vins français en Angleterre.

Au cours du mois de novembre dernier, il a été payé à la douane anglaise des droits d'entrée sur 449,502 gallons de vins de France (le gallon vaut environ quatre litres et demi). Pour la même période de l'année dernière, les entrées n'avaient été que de 375,210.

L'évaluation totale pour 1906 est de 3,495,675 gallons, contre 3,349,375 gallons pour 1905.

—o—

Trois frères, élèves des Spaulding Council Schools, à Londres, ont reçu une récompense pour avoir fourni, à eux trois, seize années de présence à l'école sans avoir manqué une seule fois.

Deux sœurs, dans ce même établissement, ont donné quatorze années de présence, dans des conditions analogues.

Une fillette de 11 ans a fait en deux ans une moyenne de six mille kilomètres pour se rendre à cette école et pour en revenir.

—o—

Un cultivateur du village de Sandersdorf, en Bavière, achetait, il y a quelque temps, un billet de la loterie de Nuremberg.

Récemment, notre homme s'avisa de mourir sans attendre le tirage. Or, il se trouva que le trépassé gagna un lot de 30,000 marks. Ses héritiers trouvèrent bien le numéro gagnant enregistré, mais le billet lui-même demeura introuvable. On s'avisa alors qu'il était resté dans l'habit des dimanches qui servit à la toilette funèbre du défunt.

La famille sollicite maintenant la permission de procéder à une exhumation, de façon à rentrer en possession du billet gagnant.

—o—

Un mariage qui n'a pas manqué d'un certain intérêt historique a été célébré dans une chapelle de Georgetown, en Amérique. La fiancée s'est présentée dans la même toilette qu'a portée Mme Martha Custis, sa bisaïeule, lorsqu'elle s'est mariée avec Georges Washington.

Inutile de dire que la robe n'était pas de la dernière mode. Le brocard était de couleur bien fanée, mais les guirlandes de feuilles de vigne et de roses dont il était garni avaient gardé un aspect de fraîcheur suffisant. La fiancée tenait aussi le même éventail que la femme de Georges Washington avait porté lors de son mariage avec le fondateur de la grande République.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

Le Premier de l'An officiel

LES RECEPTIONS DE M. FALLIERES

Paris, 2 janvier. — Pour la première fois M. Fallières, président de la République, a reçu hier, au nom de la France, des vœux de bonne année.

Il y a un an, à pareil jour, M. Fallières, s'étant levé de grand matin, avait endossé son plus bel habit, passé son écharpe de sénateur et s'en était allé, au milieu d'une escorte de dragons, souhaiter la bonne année au président de la République, M. Loubet. Hier, il a pris la place de M. Loubet, et s'il a endossé de nouveau son plus bel habit, ç'a été non pour porter des souhaits mais pour en recevoir.

Ce furent d'abord, dès 9 h 1/2, les ministres qui, leurs vœux présentés, ont pris place à côté du président et ont assisté à toutes les réceptions.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, est arrivé à l'Elysée à 10 h. 10, accompagné du bureau du Sénat, escorté de lanciers. M. Fallières l'attendait dans le grand salon du rez-de-chaussée, entouré de tous les ministres, des secrétaires généraux de la présidence et des maisons civile et militaire. Après dix minutes d'entrevue, M. Dubost s'est retiré.

M. Brisson s'est présenté ensuite avec le bureau de la Chambre : plusieurs députés, parmi lesquels MM. Millerand, Deschanel, Klotz, Cochery, etc., s'étaient joints à la délégation.

VISITES RENDUES

A 10 h. 45, le président de la République, accompagné des ministres et de ses secrétaires généraux, s'est rendu, escorté d'un peloton de cuirassiers, au palais du Luxembourg et à la Chambre, rendre visite aux deux présidents.

Avant de quitter l'Elysée, M. Fallières avait fait ouvrir le daumont, malgré la pluie fine qui tombait.

A midi le président était de retour à l'Elysée.

SOUHAITS OFFICIELS

Le président de la République a reçu, à l'occasion de la nouvelle année, des télégrammes de félicitations du roi des Belges, de l'empereur de Russie, du roi d'Italie, du roi de Norvège, du roi de Grèce, du roi du Portugal, du shah de Perse, du roi de Serbie, de l'empereur des Ottomans, etc...

M. Fallières a reçu en outre un grand nombre de dépêches émanant des colonies françaises à l'étranger, de groupements ou d'associations de Paris et des départements.

A midi, le président de la République a offert un déjeuner. A la droite du président se trouvaient M. Pichon, et à sa gauche M. Caillaux.

A la droite de Mme Fallières avait pris place M. Clemenceau ; à sa gauche, M. Guyot-Dessaigne.

Les autres convives étaient :

MM. Briand, Millès-Lacroix, général Picquart, Barthou, Thomson, Doumergue, Ruau, Viviani, Chéron, Sarraut, Dujardin-Beaumetz, Simyan, général Dalstein, etc....

LE CORPS DIPLOMATIQUE

A 2 heures M. Fallières a reçu le corps diplomatique, qui a été introduit par M. Mollard.

En tête venait le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, puis, dans le brillant mouvement des équipages et des troupes, avec des uniformes pittoresques, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur d'Allemagne, l'ambassadeur de Turquie, l'ambassadeur d'Haïti, qui est nègre, etc.

Les membres du corps diplomatique ont été introduits dans la galerie des fêtes, où le cercle s'est formé : c'est le comte Tornielli qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, a prononcé le discours d'usage.

L'ambassadeur d'Italie s'est exprimé en ces termes, au nom du corps diplomatique :

Monsieur le président,

Lorsque, presqu'au début de l'année qui vient de s'écouler, le corps diplomatique vint vous saluer la première fois, notre pensée se porta vers l'œuvre de concorde et de paix qui est notre tâche commune. La poursuite de cette œuvre s'est, depuis, heureusement continuée sans relâche.

Par un grand nombre d'actes, de traités, conventions, arrangements, les gouvernements ont témoigné de plus en plus de l'importance qu'ils attachent au règlement direct de leurs intérêts par des transactions internationales qui dissipent les incertitudes inhérentes aux questions ouvertes. Le haut degré de développement acquis par l'esprit général de solidarité humaine a eu sa démonstration à l'occasion des épouvantables désastres qui ont malheureusement marquée l'année 1906 : c'est que rien de ce qui arrive chez un peuple ne reste étranger aux autres.

La communauté des appréciations et des jugements qui, après quelques inévitables oscillations, se manifeste chez toutes les nations d'une civilisation égale, forme une opinion publique universelle qui est déjà et le sera encore plus dans l'avenir, le coefficient décisif de l'œuvre conciliante de la diplomatie.

Dans la constatation des progrès accomplis, nous puisons, monsieur le président, la certitude que les vœux que nous adressons à votre pays et à votre personne trouveront dans l'année qui commence, leur accomplissement ».

M. Fallières a répondu en ces termes, au comte Tornielli :

Monsieur l'ambassadeur,

« Vous venez de définir en termes excellents, et avec toute l'autorité de votre expérience, les principes qui prévalent de plus en plus dans le règlement des rapports internationaux et dans l'action de la diplomatie. Esprit de concorde et de transaction, respect du droit d'autrui, souci de l'opinion, sentiment de la solidarité humaine, telles sont, en effet, les considérations qui s'imposent chaque jour davantage à la conscience universelle.

Par la façon élevée dont vous comprenez votre tâche, vous prenez une part importante, messieurs, au progrès de la civilisation. Je m'en félicite hautement, et, puisque c'est l'heure des vœux, je souhaite que l'année 1907 soit prospère au développement de l'œuvre de concorde et de paix, qui est l'idéal commun de la France et des pays que vous représentez ».

M. Fallières a ensuite reçu un grand nombre de délégations civiles et militaires.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

A l'occasion de la nouvelle année, M. E. Loubet a fait, une visite à M. Fallières, président de la République.

Le chef de l'Etat s'est rendu hier après-midi au domicile de l'ancien président de la République, avec qui il s'est assez longuement entretenu.

MANIFESTATIONS FRANCO-ITALIENNES

La journée du premier janvier a été, pour l'ambassadeur de France, l'objet de nombreuses manifestations de sympathie, de la part des divers groupes politiques italiens, qui ont tenu à aller saluer en lui le représentant de la France républicaine.

La colonie française de Rome est allée offrir à l'ambassadeur de la République française, une médaille d'or portant les inscriptions suivantes, à l'avers et au centre :

« Souvenir de dix années d'ambassade ».

« A Camille Barrère, la colonie française reconnaissante.

Au discours de M. Martel, président de la chambre de commerce française de Rome, M. Barrère a répondu par un discours, dont voici les points principaux.

« Vous avez bien voulu, faire allusion à la part que j'ai pu prendre aux événements heureux qui nous ont rapprochés du peuple italien. De vos éloges, permettez-moi de ne retenir que la portion restreinte qui convient à un serviteur de la chose publique, interprète fidèle des desseins de son gouvernement. Le reste appartient aux gouvernements des deux pays, dont la collaboration attentive et clairvoyante a conduit à un résultat si fécond pour leurs rapports et pour la paix du monde. Car, tout ce qui rapproche les deux nations et ceux qui dirigent leurs destinées, est non seulement une contribution à la paix entre eux, mais à la paix générale.

Ces rapports sont entrés dans leurs mœurs et ont pris racine dans la conscience nationale. C'est bien là le genre d'amitié virile et sans soupçon qui convenait à deux peuples illustres, pénétrés d'une même culture, confiants dans leurs destinés historiques et qui confondent noblement dans un même amour la patrie et la liberté.

Messieurs, nos vœux, en une telle journée, croivent aller tout d'abord aux personnages illustres qui, en France et en Italie, occupent si dignement la première place dans l'Etat. Je vous convie à lever avec moi nos verres en l'honneur de M. Fallières, président de la République, et de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Italie.

Ce discours était très attendu à la suite des manifestations anticléricales de ces jours derniers, et à Rome on se demandait qu'elle allusion M. Barrère allait faire aux événements qui préoccupent la France et l'Italie.

Or, on remarquera que M. Barrère ne dit pas un mot de la question religieuse, n'y fait pas la moindre allusion.

C'est qu'en effet, M. Barrère est représentant de la France auprès du gouvernement du roi d'Italie. Or, les événements qui intéressent la France et le Vatican ne doivent pas, en principe, regarder le roi d'Italie, plus qu'ils ne regardent le shah de Perse ou le président du Chili.

En gardant le silence sur la question religieuse, notre ambassadeur a donc fait preuve de tact et de haute diplomatie. Il a prouvé par là qu'il ne faisait mêler en rien les rapports franco-italiens aux querelles qui peuvent surgir entre la France et le Vatican, qui est maintenant une quantité négligeable et ne compte plus pour la France républicaine.

La Révolte cléricale

CONDAMNATION DE FROCARDS

Paris, 2 janvier. — Trois curés, desservant les communes de Valdeluncourt, Essey-les-Ponts et Cirfontaine-en-Azois, inculpés d'outrages aux maires de ces communes à l'occasion des contraventions relevées pour délit de non-déclaration, ont comparu devant le tribunal de Chaumont.

Le premier, l'abbé Thiéblemont, qui avait dit au maire qu'il estimait le garde-champêtre parce que celui-ci avait donné sa démission pour ne pas accomplir une « sale besogne », a été condamné à 40 fr. d'amende.

Le second, l'abbé Masson, qui avait dit au maire qu'il se « fichait » de son procès-verbal, a été condamné à 25 fr. d'amende.

Même peine a été infligée au troisième, qui avait menacé le maire de le faire révoquer.

NOUVELLE ASSEMBLEE D'EPISCOPES

On annonce qu'une troisième assemblée plénière des évêques de France aura lieu à Paris le 15 janvier. Les prélats se réuniront dans les salons du château de la Muette, mis à la disposition du cardinal Richard par le comte de Franqueville, membre de l'Institut.

PRESBYTERES. — ECOLES

Rochefort, 2 janvier. — Le conseil municipal a décidé que les deux presbytères de Rochefort, qui sur l'ordre du maire, ont été d'urgence évacués par le clergé, seront affectés : celui du faubourg, au cours complémentaire de jeunes filles ; celui de la ville